

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 30 juin 2025

N° CM30062025-11  
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation :** 24 juin 2025

**Nombre de Conseillers :** 29

**Nombre de votants :** 28

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN. FRADIN, Mme N. FIORI, M. N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M A. GUILLOTEAU	Procuration à	Mme L. BRISSEAU-JAUZELON
M C. PELLETIER	Procuration à	M. JC. MARCHAND
M F. RABAUD	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme E. RABILIER	Procuration à	Mme I. BROSSET
M J. BALLAY	Procuration à	Mme M. RANGEARD
M JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. K. SERIN
M M. PRAUD	Procuration à	M. D. DOLÉ

**Absent :**

M N. RIPAULT

**Secrétaire : Mme L. AVOINE**

---

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

VU le code de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du développement des activités multisports, de la présence d'agents communaux sur le temps de pause méridienne à l'école Jules Verne pour l'année 2025-2026 et de la nécessité de renforcer les équipes d'animation pendant les vacances scolaires, il y a lieu de prévoir un poste en accroissement temporaire d'activité de 12 mois, au sein du service « Animation Jeunesse », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

CONSIDERANT que le besoin est exprimé à hauteur de 19h hebdomadaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE d'ouvrir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée de 12 mois, un poste d'adjoint d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, sur l'indice de rémunération correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, ainsi que le régime indemnitaire afférent au poste.

DECIDE de porter les crédits nécessaires au budget.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Lydie AVOINE**  
Secrétaire de séance